



## L'administration centrale

## De centrale administratie

109

*La Cité Administrative de l'Etat, à Bruxelles.*

*Het Rijksadministratief Centrum te Brussel.*

© C.R.C.H. Louvain.

© C.R.C.H. Louvain.



Cette illustration vous est offerte  
par les firmes dont les produits  
portent le timbre

**Artis-Historia.**

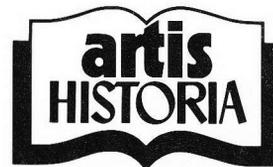
Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Rue Général Gratry, 19  
1040 Bruxelles

Deze illustratie wordt u aangeboden  
door de firma's wier produkten het  
**Artis-Historia** zegel  
dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Generaal Gratrystraat, 19  
1040 Brussel



## L'administration centrale

109



Située à Bruxelles, dans le rectangle routier Botanique-Pachéco-Royale-Loi, la Cité administrative de l'Etat est l'aboutissement d'une politique de regroupement des services administratifs centralisés.

L'espace total réservé à la Cité est de 6 ha 41. Les bâtiments couvrent plus d'un hectare et demi. D'une esthétique résolument moderne, ils s'articulent en trois ensembles (dont une tour de 30 niveaux) reliés par des jardins suspendus.

Maîtres d'œuvre: H. Van Kuyck, M. Lambrichts, J. Gilson, L. Stuyven et G. Ricquier.

Pose de la première pierre par le roi Baudouin: le 21 avril 1958.

### L'administration centralisée: conception générale et structure

Les départements ministériels, éléments essentiels de l'administration centralisée, comprennent un cadre temporaire: le Cabinet ministériel, et un cadre permanent au sein duquel le Secrétaire Général exerce un rôle particulièrement important.

L'Etat belge, en tant qu'incarnation du pouvoir, ne remonte guère avant 1830.

L'appareil administratif étend bientôt ses attributions en un lent processus de centralisation, dès 1831. Il n'empêche, que les institutions locales et provinciales — dont la priorité était évidente sous l'Ancien Régime — conservent une étonnante vigueur.

L'évolution du rôle de l'Etat devenu, comme l'écrit André Molitor, « arbitre, distributeur de ressources et de prestations, plutôt que maître de la conduite du pouvoir », influe nécessairement sur le sens, la position et l'attitude de l'administration centralisée.

A la verticalité que constituent les départements ministériels, correspond l'horizontalité des services interdépartementaux, mécanismes centraux de gouvernement.

On retrouve dans chaque département ministériel une double articulation.

Un **élément « politique »** dont les fonctions sont temporaires.

C'est le Cabinet du Ministre qui comprend, sous la direction d'un Chef de Cabinet, divers conseillers, attachés et chargés de mission.

Un **cadre administratif** permanent. Un Secrétaire Général coordonne les activités de nombreuses directions générales, elles-mêmes divisées en sous-ensembles (Directions, Services, Sections et Bureaux). Le rôle des Secrétaires Généraux est apparu d'une manière particulièrement patente durant la Seconde Guerre mondiale.

Les **services interdépartementaux**, de création plus récente, assurent une continuité de la pensée politique entre les divers ministères concernés par les mêmes affaires.

Il convient de signaler — en rapport avec le domaine administratif — l'existence d'organismes d'intérêt public appelés communément « parastataux ». Leur compétence est plus spécialisée et leur caractère plus technique. Pour en citer quelques-uns: Office de la Radio-Télévision, R.T.T., S.N.C.B., Théâtre Royal de la Monnaie, Office Belge du Commerce Extérieur.

*Ch. Van den Steen et V. Moumm*

## L'administration centrale

109

### Histoire des ministères: une diversification progressive

L'évolution de l'administration reflète l'histoire du pays. En effet, ce sont des phénomènes tels que les innovations techniques (chemin de fer, télégraphe, téléphone), les querelles idéologiques, le mécontentement social et la colonisation qui susciterent la création de nouveaux départements.

C'est surtout l'Intérieur, dont les attributions étaient les plus vastes et les plus variées, qui donna naissance à une série d'autres ministères.

En 1879, c'est un facteur idéologique qui détermina la création du **Ministère de l'Instruction publique**. Il fut institué par les libéraux, alors au pouvoir, dans le but d'organiser et de promouvoir l'enseignement officiel laïc, en réaction contre l'école confessionnelle. Ce ministère fut

supprimé en 1884, lors du retour des catholiques au gouvernement, puis rétabli en 1907. En 1961, il prit le nom de Ministère de l'Education nationale et de la Culture.

En 1884, le **Ministère des Chemins de fer, Postes, Télégraphe et Télé-**

**phone** (depuis 1939, Ministère des Communications) se détacha des Travaux publics (fondé en 1837) dont les attributions étaient devenues trop nombreuses depuis l'organisation du télégraphe (1850), du téléphone (1883) et de la création de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux (1884).

En 1884 encore, sous la menace des violentes revendications de la classe ouvrière et sous la pression des agriculteurs ruinés par la chute des prix agricoles, naquit un vaste ministère groupant toutes les activités de nature économique et sociale. Il fut baptisé **Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics**. Mais en 1895, l'**Industrie et le Travail**, puis en 1899 l'**Agriculture** (qui comprenait aussi les Eaux et Forêts, l'Hygiène et la Santé) devinrent autonomes à leur tour.

En 1909, la transformation de l'Etat indépendant du Congo en Congo belge suscita le **Ministère des Colonies**.

En 1914, la Belgique disposait donc de 11 ministères au lieu de 5 en 1831. Ce phénomène de multiplication des ministères continua d'ailleurs après la guerre. Parallèlement aux administrations, le nombre de fonctionnaires s'accrut aussi sans cesse.

V. Moumm et Ch. Van den Steen

### A lire:

A. Molitor,  
**L'administration de la Belgique**,  
Bruxelles, 1974.

L. Verniers,  
**Le citoyen dans la Belgique nouvelle**,  
Bruxelles, 1976.

### L'apparition de quelques grands ministères

De 1831 à 1834,  
le gouvernement compte cinq  
départements ministériels:  
l'Intérieur,  
les Affaires étrangères,  
la Justice,  
les Finances,  
la Guerre.

Avant 1920, il n'est pas question  
de « Premier ministre ».

1834:  
création du ministère des Travaux publics.

1879:  
création du ministère de l'Instruction publique.  
Supprimé en 1884, il est rattaché  
à divers ministères dont celui de  
l'Agriculture.

1884:  
création du ministère des Chemins de Fer, Postes, Télégraphe

et Téléphone.

Depuis 1939: Ministère des Communications.

1884:  
création du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

1909:  
création du ministère des Colonies.

1932:  
création du ministère des Classes moyennes

1938:  
création du ministère de la Santé publique.

1970:  
création de Secrétariats d'Etat.  
Membres du gouvernement, les  
Secrétaires d'Etat ne font pas  
partie du Conseil des Ministres.